

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

ETUDE
décembre 2014

Les décès des non-salariés
agricoles suite à un accident
du travail ou une maladie
professionnelle
en 2011, 2012 et 2013
Données nationales

LES DECES DES NON-SALARIES AGRICOLES A LA SUITE D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL OU D'UNE MALADIE PROFESSIONNELLE EN 2011, 2012 ET 2013

Données nationales

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication :

Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite - Famille - Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"

Rakhsat SLEIMAN

sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD

foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Étude réalisée par :

Jean-Claude CHRETIEN

chretien.jean-claude@ccmsa.msa.fr

Mise en page :

Marie-Claude MASTAIN

Michèle LALLAOURET

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Mireille MEDELICE

Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

SOMMAIRE

GRAPHIQUES ET TABLEAUX.....	3
Résumé.....	4
Introduction.....	5
Sources et définitions	5
I. - Le nombre de décès diminue en 2013	7
II. – Les accidents du travail représentent 92,6 % de l’ensemble des décès.....	7
III. - Les accidentés sont principalement des chefs d’exploitation et majoritairement des hommes	8
IV. - Le nombre d’accidents mortels du travail chute de 30 % en 2013	9
1 - Les éleveurs de bovins et les exploitants en cultures spécialisées sont très touchés par les accidents mortels	9
2 – L’indice de fréquence des accidents du travail mortels des chefs d’exploitation agricole chute de – 31 % en 2013	10
3 – Les deux cinquièmes des accidents surviennent entre 14 heures 30 et 19 heures ...	11
4 – En moyenne annuelle, 30 % des décès surviennent au contact d’une machine, d’un matériel ou d’un outil motorisé	11
V. - De 2011 à 2013, 5 % des accidents mortels concernent les accidents de trajet.....	13
Chiffres clés pour la période 2011-2013	14
ANNEXE CLASSEMENT DES ENTREPRISES ET DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR ACTIVITES EXERCEES.....	15

GRAPHIQUES ET TABLEAUX

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	:	Nombre de décès sur les cinq dernières années.....	7
Tableau 2	:	Nombre cumulé 2011-2013 de décès selon le type d'accident et le statut de la victime	8
Tableau 3	:	Nombre cumulé 2011-2013 de décès selon le type d'accident et le sexe de la victime.....	8
Tableau 4	:	Comparaison du nombre de décès par type d'accident sur les cinq dernières années	9
Tableau 5	:	Répartition 2011-2013 du nombre de décès selon le jour de survenue de l'accident	11

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 :	REPARTITION DES AT/MP SELON LE TYPE D'ACCIDENT – ANNEES 2011-2013	7
GRAPHIQUE 2 :	NOMBRE CUMULE 2011-2013 DE DECES SELON LE TYPE D'ACCIDENT ET L'AGE DE LA VICTIME	9
GRAPHIQUE 3 :	NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS DU TRAVAIL PAR SECTEUR D'ACTIVITE 2011-2013	10
GRAPHIQUE 4 :	INDICE DE FREQUENCE DES ACCIDENTS MORTELS DU TRAVAIL 2011-1013	11
GRAPHIQUE 5 :	REPARTITION DES DECES PAR CATEGORIES D'ACCIDENTS 2011-2013.....	12

Résumé

Depuis 2011, 90 accidents et maladies professionnelles mortels sont dénombrés chaque année pour les non-salariés agricoles

Entre 2011 et 2013, 282 décès de non-salariés agricoles, en France métropolitaine, ont été reconnus comme faisant suite à un accident du travail, un accident de trajet ou une maladie professionnelle, soit une moyenne annuelle de 94 décès.

Selon les années, entre 80 et 113 décès sont enregistrés par an de 2011 à 2013

De 2011 à 2013, 282 AT/MP mortels ont été recensés, avec 89 décès en 2011, 113 en 2012 et 80 en 2013. La quasi-totalité (93 %) sont des accidents du travail. Sur la période, très peu d'accidents de trajet sont enregistrés (5 %) et seulement sept maladies professionnelles sont à l'origine d'un décès. Les accidents routiers (travail et trajet) représentent 11 % du total des accidents mortels.

Avec 74 décès enregistrés, le nombre d'accidents mortels du travail diminue de - 30 % en 2013.

Beaucoup d'accidents du travail mortels concernent les éleveurs de bovins

Les éleveurs de bovins sont les plus concernés avec 43 % des accidents mortels du travail. Suivent les exploitants en cultures spécialisées, avec 22 % des accidents et les exploitants en cultures et élevages non spécialisés, 10 %.

Pour les accidents du travail mortels, 30 % sont imputables à un contact de la victime avec une machine, un matériel agricole ou un outil motorisé

Les décès survenus à la suite du contact de la victime avec une machine, un matériel agricole ou un outil motorisé sont les plus nombreux et concernent 30 % des décès. Les suicides d'agriculteurs en lien avec des difficultés professionnelles ou financières représentent 12 % des décès et les accidents cardio-vasculaires, 11 %.

Introduction

Cette étude sur les décès consécutifs à un accident du travail permet de rassembler des informations précises sur les décès (et leurs circonstances) de non-salariés agricoles (exploitants, entrepreneurs, solidaires, conjoints, aides familiaux et enfants) de France métropolitaine dans le cadre de leur travail et reconnus comme tels. Sont concernés, l'ensemble des non-salariés agricoles, quel que soit leur organisme assureur¹, auprès de la MSA, auprès du régime local d'Alsace-Moselle (exploitations ou entreprises basées dans les départements Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin) ou auprès d'un membre du groupement de l'Association des Assureurs AAEXA (AAA) qui a donné délégation à APRIA.

Cette étude dénombre pour les victimes :

- les accidents mortels survenus dans l'exercice du travail sur le lieu de l'exploitation, de l'entreprise, de l'établissement ou du chantier, et reconnus en lien avec l'exercice de leur métier,
- les accidents mortels pendant le trajet aller-retour entre le domicile et le lieu de travail ou sur tout autre lieu où les victimes doivent se rendre pour leurs activités professionnelles,
- L'issue mortelle des maladies professionnelles.

Les accidents mortels concernant les enfants « affiliés âgés de 14 à 16 ans (20 ans dans certaines situations) » ne sont pas retenus dans la présentation. En effet, les décès enregistrés les concernant sont peu nombreux (deux) et aucune donnée de population n'est disponible concernant ce statut.

Sources et définitions

■ Sources de données

Les données, présentées ci-après, sont issues des questionnaires d'enquêtes « accidents mortels » retournés à la Caisse Centrale, par les MSA et par les Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles, pour chacun des décès survenus de 2011 à 2013 et identifiés comme étant liés à un accident du travail ou à une maladie professionnelle.

Ce sont celles mises à jour au début d'octobre 2014.

Ces données sont déclinées par type d'AT/MP, par circonstances de survenue des accidents mortels, par secteurs d'activité, par statuts, sexe et âge des victimes.

Un sous-dénombrement du nombre d'accidents mortels peut-être possible pour des causes comme :

- délai assez long entre la date de l'accident et la date du décès,
- enregistrement du décès pas toujours effectué pour des victimes sans ayants-droits pour lesquelles aucune dépense n'est attachée à l'accident,
- difficultés d'identifier pour les exploitants agricoles ce qui relève de l'activité professionnelle ou du privé,
- reconnaissance tardive du lien entre le décès et l'AT/MP.

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'intégralité de cette activité est confiée à la MSA

■ Définitions des indicateurs

Nombre de décès

Nombre d'accidents ou de maladies ayant entraîné le décès de la victime au cours de l'année de cet accident (ou l'année du décès pour les maladies).

Nombre annuel de non-salariés agricoles

Nombre de non-salariés tous statuts (hors enfants dont les données population ne sont pas connues) affiliés au moins une fois au cours de l'année considérée

Indice de fréquence des accidents mortels

$$\frac{\text{Nombre de décès dans l'année} \times 1\,000}{\text{Nombre annuel de non-salariés}}$$

■ Champ de la population

La population non salariée concerne les statuts suivants :

- les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- les conjoints de chefs d'exploitation travaillant sur l'exploitation,
- les aides familiaux,
- les cotisants solidaires (depuis 2008) : personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural).

Ne sont pas retenus :

- les enfants : affiliés âgés de 14 à 16 ans (20 ans dans certaines situations),

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation (cf. annexe).

Télécharger les données au format Excel :



I. - LE NOMBRE DE DECES DIMINUE EN 2013

En France métropolitaine (départements d'Alsace et Moselle compris), de 2011 à 2013, 282 décès de non-salariés agricoles (hors statuts enfants) ont été enregistrés, en lien direct avec l'exercice de leur profession, soit une moyenne annuelle de 94 décès (tableau 1).

Après une forte hausse en 2012 de + 21,2 %, le nombre de décès retrouve en 2013 (80 décès) la valeur qu'il avait en 2009. Respectivement 87 et 89 décès avaient été enregistrés en 2010 et 2011.

Aucune circonstance ou élément précis ne permet d'expliquer la forte hausse en 2012.

Tableau 1
NOMBRE DE DECES SUR LES CINQ DERNIERES ANNEES

	ANNEES					Moyenne 2011-2013
	2009	2010	2011	2012	2013	
Nombre d'AT/MP mortels	79	87	89	113	80	94

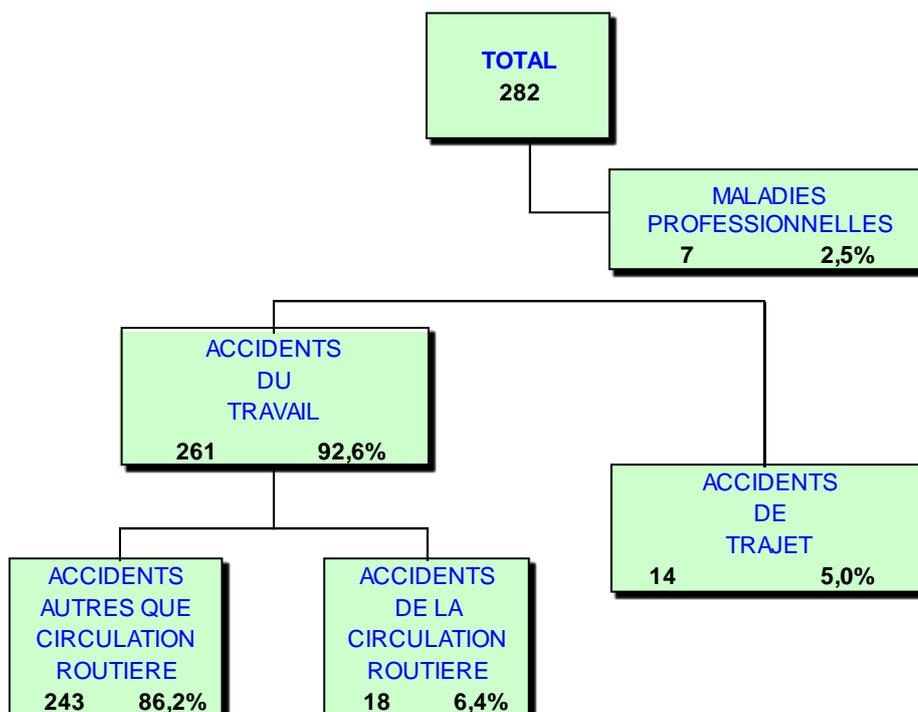
Source : MSA

II. – LES ACCIDENTS DU TRAVAIL REPRESENTENT 92,6 % DE L'ENSEMBLE DES DECES

Sur la période de 2011 à 2013, les accidents du travail représentent 92,6 % de l'ensemble des décès. Les accidents de trajet concernent 5,0 % des décès, soit entre quatre et six accidents selon l'année. Les maladies professionnelles reconnues, dont les décès sont survenus au cours de la période, sont au nombre de sept (graphique 1).

Sur la période étudiée, 11,0 % des décès sont imputables à des accidents de la circulation routière.

Graphique 1
REPARTITION DES AT/MP SELON LE TYPE D'ACCIDENT – ANNEES 2011 - 2013



Source : MSA

III. - LES ACCIDENTES SONT PRINCIPALEMENT DES CHEFS D'EXPLOITATION ET MAJORITAIREMENT DES HOMMES

Quel que soit le type d'AT/MP, les victimes sont très majoritairement des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole. Alors qu'ils concernent seulement 81,0 % des affiliés, ils sont surreprésentés avec 95,4 % de la totalité des décédés et sont concernés par 95,8 % des accidents du travail mortels (tableau 2).

Tableau 2
NOMBRE CUMULE 2011-2013 DE DECES SELON LE TYPE D'ACCIDENT ET LE STATUT DE LA VICTIME

	Accidents du travail		Tous types AT/MP		Population
	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	%
Chef d'exploitation	250	95,8%	269	95,4%	81,0%
Conjoint	4	1,5%	4	1,4%	7,5%
Aide familial	3	1,1%	4	1,4%	1,1%
Solidaire	4	1,5%	5	1,8%	10,4%
TOTAL	261	100%	282	100%	100%

Hors maladies professionnelles et accidents de trajet : application du secret statistique

Source : MSA

Les victimes sont essentiellement masculines avec 92,7 % des accidents mortels du travail (tableau 3). Pour, 85,7 % des maladies professionnelles et 100 % des accidents mortels de trajet, les victimes sont également des hommes.

Ceci peut être expliqué, en partie, par le fait que les femmes, dont seulement la moitié a le statut de chefs d'exploitation, ne représentent que 30,1 % de l'ensemble des non-salariés agricoles.

La fréquence plus élevée des accidents mortels chez les hommes peut également être due au fait que les femmes exercent globalement des métiers moins dangereux, moins physiques et moins à risque.

Diverses enquêtes confirment que les accidents du travail mortels sont des « événements très majoritairement masculins » (cf. étude InVS : dans 94 % des accidents de travail mortels, la victime est un homme [1]).

Tableau 3
NOMBRE CUMULE 2011-2013 DE DECES SELON LE TYPE D'ACCIDENT ET LE SEXE DE LA VICTIME

	Accidents du travail		Tous types AT/MP		Population
	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	%
Homme	242	92,7%	262	92,9%	69,9%
Femme	19	7,3%	20	7,1%	30,1%
TOTAL	261	100%	282	100%	100%

Hors maladies professionnelles mortelles et accidents de trajet : application du secret statistique

Source : MSA

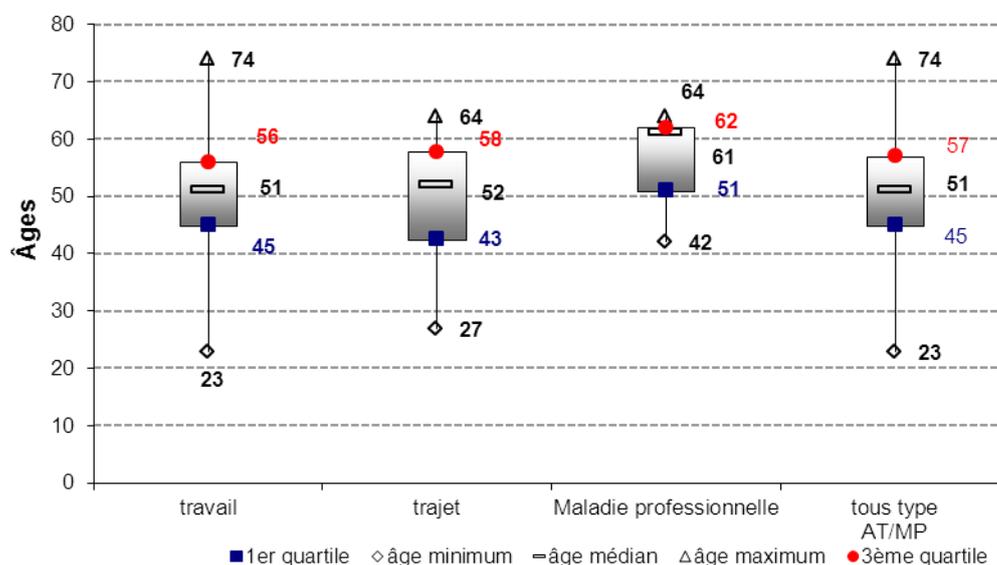
Pour les trois années, l'âge des accidentés varie de 23 à 74 ans, et parmi ceux-ci, deux chefs d'exploitation sont âgés de 70 ans et plus. Les victimes âgées de 50 à 59 ans sont les plus nombreuses avec 49,4 % des décès consécutifs à des accidents du travail et 42,9 % des décès à la suite d'accidents de trajet.

L'âge moyen des victimes est de 49 ans et 10 mois avec un âge médian de 51 ans. L'âge

médian pour les accidentés du travail mortels est de 51 ans et celui des victimes d'accidents de trajet mortels de 52 ans (graphique 2).

Les sept exploitants décédés des suites de maladies professionnelles ont un âge compris entre 42 ans et 64 ans.

Graphique 2
NOMBRE CUMULE 2011-2013 DE DECES SELON LE TYPE D'ACCIDENT ET L'AGE DE LA VICTIME



Source : MSA

Le nombre d'accidents de circulation routière varie de façon irrégulière avec neuf décès en 2011, douze en 2012 et dix en 2013 pour une moyenne annuelle de dix (tableau 4).

La part de ce type d'accident, en 2011 est de 10,1 % du total des décès (tous types AT/MP confondus), de 10,6 % en 2012 et de 12,5 % en 2013.

Tableau 4
COMPARAISON DU NOMBRE DE DECES PAR TYPE D'ACCIDENT SUR LES CINQ DERNIERES ANNEES

		ANNEES					Moyenne 2010-2012
		2009	2010	2011	2012	2013	
Accidents du travail et de trajet	hors circulation routière	75	76	78	98	68	81
	de la circulation routière	4	11	9	12	10	10

Source : MSA

IV. - LE NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS DU TRAVAIL CHUTE DE 30 % EN 2013

Le nombre d'accidents mortels du travail s'élève à 261 sur trois ans, soit 87 décès en moyenne par année.

Ce nombre d'accidents compris entre 77 et 84 décès selon l'année de 2009 à 2011, avait connu une forte augmentation en 2012 avec 106 décès. En 2013, il connaît une chute de - 30,2% avec 74 accidents mortels enregistrés.

Télécharger les données au format Excel :



1 - Les éleveurs de bovins et les exploitants en cultures spécialisées sont très touchés par les accidents mortels

Sur la période de 2011 à 2013, avec 42,5 % des accidents mortels du travail, les chefs d'exploitation des secteurs des **élevages de bovins** sont toujours les plus touchés (graphique 3). Sur les trois ans, les **éleveurs de bovins laitiers** concentrent à eux seuls 23,8 % des accidents mortels du travail.

Le nombre d'accidents mortels survenus dans les **exploitations de cultures spécialisées** varie de 17 à 21 selon l'année. Au total, 58 accidents sont survenus au cours de la période pour une moyenne annuelle de 19 et une part de 22,2 % dans le total des accidents mortels.

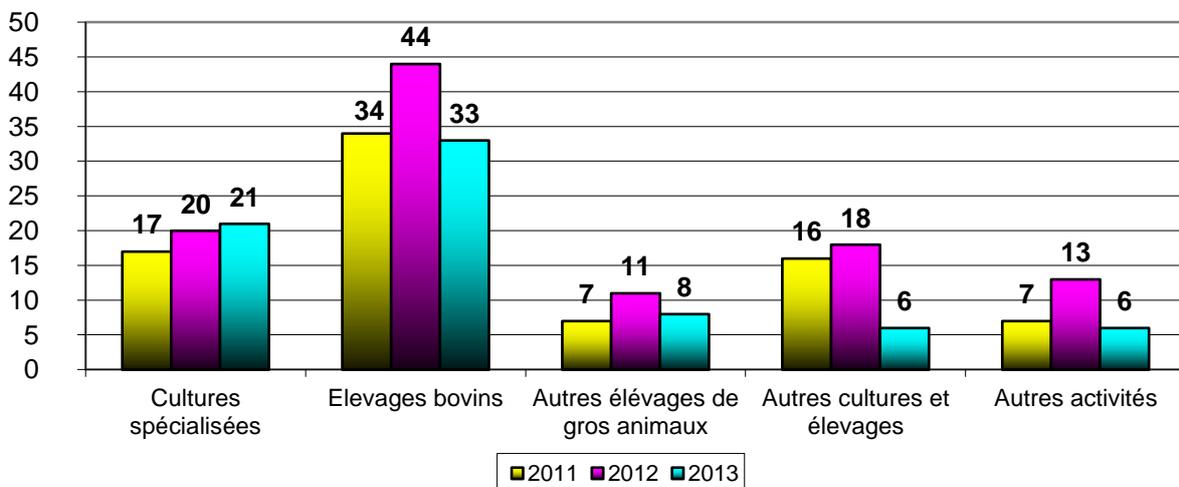
Au sein de ces exploitations de cultures spécialisées, douze accidents en 2011, douze en 2012 et sept en 2013 sont recensés pour les **exploitations de cultures céréalières et industrielles**. Les secteurs **viticoles** avec quinze décès et **maraîchage, floriculture** avec six accidents de 2011 à 2013 sont également particulièrement touchés.

Les **exploitations de cultures et d'élevage non spécialisés** (domaine autres cultures et élevages) représentent avec 25 décès 9,6 % du total des accidents mortels du travail.

Parmi les autres élevages de gros animaux, les **élevages d'ovins, caprins**, sont concernés, par sept accidents mortels en 2011, trois en 2012 et quatre en 2013, soit une moyenne de cinq accidents par an.

Pour les **exploitations de bois** (autres activités), il est dénombré quinze accidents mortels pour la période de 2011 à 2013, représentant 5,7 % du total des accidents mortels du travail.

Graphique 3
NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS DU TRAVAIL PAR SECTEUR D'ACTIVITE
2011 - 2013



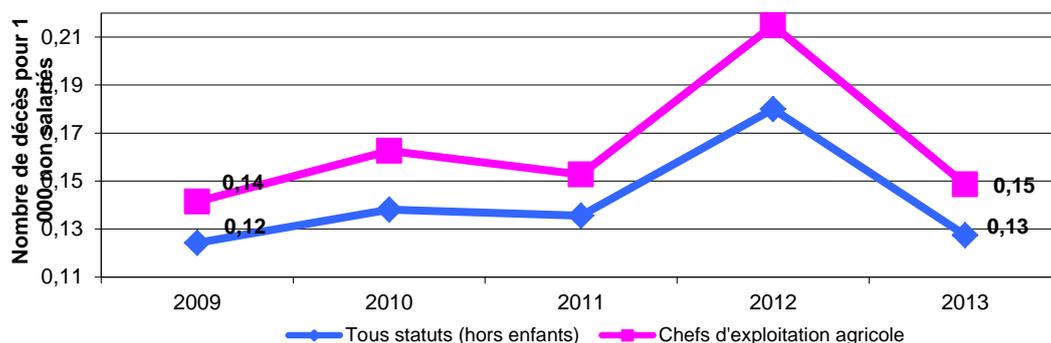
Source : MSA

2 – L'indice de fréquence des accidents du travail mortels des chefs d'exploitation agricole chute de – 31 % en 2013

Pour les chefs d'exploitation agricole l'indice de fréquence, établi comme le nombre d'accidents mortels du travail pour 1 000 affiliés, avait connu en 2012 une forte hausse avec + 40,7 % (graphique 4). Cette hausse importante était due à l'augmentation de + 38,7 % du nombre d'accidents mortels. En 2013, cet indice de fréquence baisse de - 30,9 %, avec un taux de 0,15 accidents du travail mortels pour 1 000 chefs d'exploitation agricole, qui revient aux valeurs de 2009 à 2011.

L'indice de fréquence, tous statuts confondus, présente une évolution pratiquement similaire, mais à un niveau moins élevé que celui des seuls chefs d'exploitations agricoles. Cet indice plus réduit est dû à un nombre peu important de décès pour les autres statuts.

Graphique 4
INDICE DE FREQUENCE DES ACCIDENTS MORTELS DU TRAVAIL
2011 - 2013



,Source : MSA

3 – Les deux cinquièmes des accidents surviennent entre 14 heures 30 et 19 heures

Pour la période de 2011 à 2013, le jeudi est le jour où les accidents du travail mortels sont les plus nombreux (46 accidents sur 261 soit 17,6 %) (tableau 5). Toutefois, cette donnée est à relativiser parce que pour l'année 2011, le jeudi n'est pas le plus accidentogène des jours ouvrables de la semaine.

Tableau 5
REPARTITION 2011-2013 DU NOMBRE DE DECES SELON LE JOUR DE SURVENUE DE L'ACCIDENT

	2011		2012		2013		2011-2013	
	Nombre de décès	%						
Lundi	10	12,3%	19	17,9%	10	13,5%	39	14,9%
Mardi	17	21,0%	13	12,3%	12	16,2%	42	16,1%
Mercredi	11	13,6%	18	17,0%	15	20,3%	44	16,9%
Jeudi	12	14,8%	18	17,0%	16	21,6%	46	17,6%
Vendredi	9	11,1%	14	13,2%	9	12,2%	32	12,3%
Samedi	14	17,3%	15	14,2%	8	10,8%	37	14,2%
Dimanche	8	9,9%	9	8,5%	4	5,4%	21	8,0%
TOTAL	81	100%	106	100%	74	100%	261	100%

Source : MSA

Le cumul des accidents sur trois ans, selon leur mois de survenue indique une accidentologie un peu plus importante pour le mois de juillet avec 35 accidents de 2011 à 2013 (13,4 %).

Les deux cinquièmes des accidents (41,8 %) sont survenus l'après-midi (de 14h30 à 19h) et près d'un tiers (28,9 %) en matinée (de 6h à 11h30).

4 – En moyenne annuelle, 30 % des décès surviennent au contact d'une machine, d'un matériel ou d'un outil motorisé

En moyenne, 26 accidents mortels du travail (hors circulation routière) se produisent chaque année, au contact d'une machine (fixe ou mobile), d'un matériel agricole ou d'un outil motorisé. Avec un nombre de 21, ils représentaient 25,9 % du total des accidents mortels du travail toutes circonstances de survenue confondues, 34 en 2012, soit 32,1 % et 23 en 2013, soit 31,1 % (graphique 5).

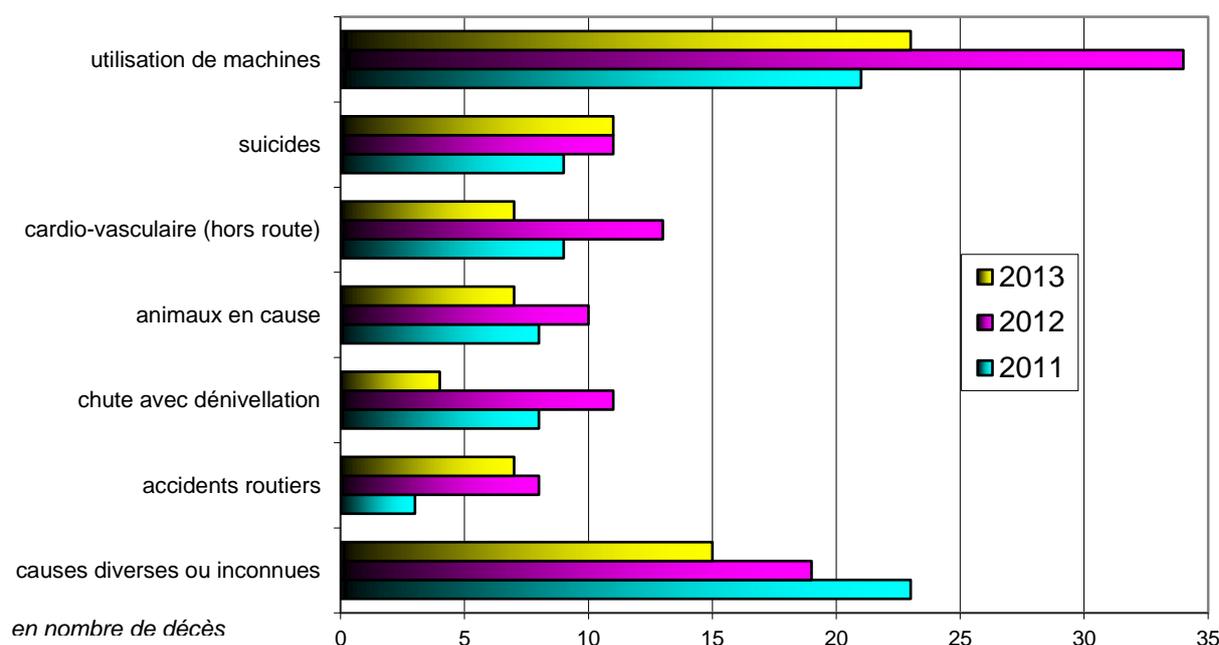
Télécharger les données au format Excel :



Parmi ces décès liés à l'utilisation d'une machine ou d'un matériel agricole, sont principalement identifiés pour la période 2011-2013 :

- des écrasements ou coincements par des éléments de machine ou par la machine elle-même (non en mouvement), pour une vingtaine de décès.
- des écrasements dus à des renversements de tracteur, 19 cas,
- des écrasements par un tracteur (hors renversement) ou une machine en mouvement pour quatorze cas,
- des happements par des éléments de machine ou des arbres de transmission à cardan, quatorze décès.

Graphique 5
REPARTITION DES DECES PAR CATEGORIE D'ACCIDENT 2011 - 2013



Source : MSA

Sur les trois années considérées, 31 décès d'exploitants agricoles (soit 11,9 % des décès) ont été reconnus comme des suicides pouvant avoir un lien direct avec des difficultés professionnelles ou financières. Avant 2009, le nombre de suicides reconnus s'élevait en moyenne à trois par an : depuis 2010, en moyenne 10 décès sont reconnus par année.

Entre sept et treize accidents du travail mortels sont consécutifs à un accident cardio-vasculaire (hors circulation routière), soit en moyenne dix décès par an.

Les décès liés aux animaux, sont au nombre de huit en 2011, de dix en 2012 et sept en 2013. Pour 72 % de ces décès, la victime a été bousculée ou agressée par un bovin (vache, taureau...). Les équidés sont en cause dans 20 % des décès (chute de la victime depuis un cheval ; coups ou ruades de l'animal).

De 2011 à 2013, 23 chutes de hauteur (autres que depuis une machine, un matériel ou un animal) ont été mortelles, soit en moyenne 8,8 % du total des accidents du travail. Sur ces 23 accidents, 13 sont survenus lors de travaux effectués sur des bâtiments agricoles dont dix sont survenus lors d'une intervention sur toiture.

Les autres causes d'accidents sont principalement :

- des décès dus à l'écrasement des victimes du fait d'une chute d'arbre ou de branche, lors de travaux d'abattage d'arbre ou de débardage de bois, soit en moyenne 5,0 % des accidents mortels du travail.

- des asphyxies, noyades ou intoxications de l'accidenté pour dix décès, dont cinq dues à une asphyxie de la victime par des gaz (CO₂ ou H₂S) dans des fosses à lisier,
- l'écrasement des victimes à la suite de chutes d'objets, huit décès, dont cinq accidents dus à la chute de balles de foin lors de leur stockage ou de leur déchargement de moyens de transport,
- l'électrocution de quatre accidentés par la foudre ou lors de contact avec des sources électriques dont les lignes électriques haute tension,
- des accidents de circulation routière, 18 décès dont six consécutifs au renversement d'un tracteur ou d'un chariot automoteur conduit par la victime.

V. - DE 2011 A 2013, 5 % DES ACCIDENTS MORTELS CONCERNENT LES ACCIDENTS DE TRAJET

Pour la période de 2011 à 2013, quatorze accidents mortels de trajet ont été enregistrés dont treize dans le cadre de la circulation routière.

Les accidents de trajet représentent ainsi 5,0 % en moyenne des accidents mortels (6,7 % en 2011, 3,5 % en 2012 et 5,0 % en 2013).

Sur le total des trois années, la moitié des accidents concerne des éleveurs de bovins.

Avec dix décès, les conducteurs d'une voiture sont essentiellement concernés.

Télécharger les données au format Excel : 

Chiffres clés pour la période 2011-2013

<ul style="list-style-type: none">- 282 non-salariés sont décédés des suites d'un accident ou d'une maladie professionnelle.- 92,6 % des décès sont survenus à la suite d'un accident du travail.- 5 % des décès concernent les accidents de trajet.- Sept décès sont survenus des suites d'une maladie professionnelle.- 95,4 % des décédés sont des chefs d'exploitation agricole.- Les hommes, avec 92,7 % des décès, sont les plus touchés.- L'âge moyen des décédés est de 49 ans et 10 mois.	<ul style="list-style-type: none">- 11 % des décès sont des accidents de circulation routière.- Les éleveurs de bovins sont très concernés par les accidents mortels du travail avec 42,5 % des décès.- Les exploitants en cultures spécialisées sont également touchés avec 22,2 % des décès.- 30 % des décès sont survenus lors de l'utilisation d'une machine (fixe ou mobile) ou d'un outil motorisé.- En moyenne, dix décès par an sont consécutifs à un accident cardiovasculaire.- De 2011 à 2013, 31 décès d'exploitants agricoles ont été reconnus comme des suicides en lien avec l'activité professionnelle.
--	--

Sigles utilisés :

AAA	: Association des assureurs AAEXA
AAEXA (ou Atexa)	: Assurance accidents du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles
APRIA RSA	: Réunion de sociétés d'assurances
AT/MP	: Accidents du travail – Maladie professionnelle
CAAA	: Caisse d'assurance accidents agricoles (Régime local d'Alsace-Moselle pour les accidents du travail agricole)
Ders	: Direction des études, des répertoires et des statistiques
MSA	: Mutualité sociale agricole
ORPA	: Observatoire des risques professionnels agricoles

Bibliographie :

[1] « Des indicateurs en santé au travail – Les accidents mortels d'origine professionnelle en France » Institut de veille sanitaire (InVS), septembre 2011.

Télécharger les données au format Excel :



ANNEXE

CLASSEMENT DES ENTREPRISES ET DES EXPLOITATIONS AGRIQUES PAR ACTIVITES EXERCEES

- 01 - Maraîchage, floriculture
- 02 - Arboriculture fruitière
- 03 - Pépinières
- 04 - Cultures céréalières et industrielles "grandes cultures"
- 05 - Viticulture
- 06 - Sylviculture
- 07 - Autres cultures spécialisées
- 08 - Elevage bovin lait
- 09 - Elevage bovin viande
- 10 - Elevage bovin mixte
- 11 - Elevage ovins, caprins
- 12 - Elevage porcins
- 13 - Elevage de chevaux
- 14 - Autres élevages de gros animaux
- 15 - Elevage de volailles, de lapins
- 16 - Autres élevages de petits animaux
- 17 - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
- 18 - Conchyliculture
- 19 - Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- 20 - Marais salants
- 21 - Exploitations de bois
- 22 - Scieries fixes
- 23 - Entreprises de travaux agricoles
- 24 - Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement
- 25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore